

Nom commercial : Méthylène bleu - eosin pour May-Grünwal

Numéro de la matière: 181955

Version : 1 / CH

Date de révision: 25.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 25.05.16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Méthylène bleu - eosin pour May-Grünwal
N° d'article 18195500

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Nom commercial : Méthylène bleu - eosin pour May-Grünwal

Numéro de la matière: 181955

Version : 1 / CH

Date de révision: 25.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 25.05.16

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)

2-(2,4,5,7-tétrabromo-6-oxido-3-oxoxanthène-9-yl)benzoate de disodium

No. CAS	17372-87-1			
No. EINECS	241-409-6			
Concentration	>= 50			%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Eye Irrit. 2	H319		

chlorure de méthylthioninium

No. CAS	61-73-4			
No. EINECS	200-515-2			
Concentration	>= 50	< 58		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302		

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée, Douleurs corporelles, Vertiges, Nausées, Vomissements, Cause d'irritations très fortes des yeux, peau et muqueuse.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

non applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Nom commercial : Méthylène bleu - eosin pour May-Grünwal

Numéro de la matière: 181955

Version : 1 / CH

Date de révision: 25.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 25.05.16

Le produit est combustible. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Oxydes sulfuriques (SOx); Chlorure d'hydrogène gazeux; Acide bromhydrique (HBr)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus dans l'égout, des fosses et des caves.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination". Nettoyer. Éviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	5	30	°C
--------	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Dispositif médical de diagnostic in vitro; Réactif pour analyses

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Protéger la peau préventive. Ôter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Nettoyer les mains et le visage après le travail.

Nom commercial : Méthylène bleu - eosin pour May-Grünwal

Numéro de la matière: 181955

Version : 1 / CH

Date de révision: 25.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 25.05.16

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Filtre à particules P1

Protection des mains

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11 mm

Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de protection

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** solide**Couleur** vert foncé**Odeur** inodore**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

valeur pH

Remarque N'est disponible

Point de fusion

Remarque N'est disponible

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque N'est disponible

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Taux d'évaporation

Remarque N'est disponible

inflammabilité (solide, gaz)

N'est disponible

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque N'est disponible

Pression de vapeur

Remarque N'est disponible

Densité de vapeur

Remarque N'est disponible

Densité

Remarque N'est disponible

Hydrosolubilité

température 20 °C

Nom commercial : Méthylène bleu - eosin pour May-Grünwal

Numéro de la matière: 181955

Version : 1 / CH

Date de révision: 25.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 25.05.16

Remarque difficilement soluble

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque N'est disponible

température d'auto-inflammabilité

Remarque N'est disponible

Viscosité

Remarque N'est disponible

propriétés explosives

évaluation N'est disponible

Propriétés comburantes

Remarque Non applicable

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**Valeur 530 kg/m³**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Danger de coup de poussière

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**ATE 2'360 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****2-(2,4,5,7-tétabromo-6-oxydo-3-oxoxanthène-9-yl)benzoate de disodium**Espèces rat
DL 50 > 2000 mg/kg**chlorure de méthylthioninium**Espèces rat
DL 50 1180 mg/kg

Remarque anhydre

Source RTECS

Cancérogénicité (Composants)**2-(2,4,5,7-tétabromo-6-oxydo-3-oxoxanthène-9-yl)benzoate de disodium**

évaluation Des données sont disponibles sur un effet cancérogène possible, d'après des essais sur animaux.

Nom commercial : Méthylène bleu - eosin pour May-Grünwal

Numéro de la matière: 181955

Version : 1 / CH

Date de révision: 25.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 25.05.16

Source	RTECS
Source	IARC: 3-Group 3: Not classifiable as its carcinogenicity to humans.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

2-(2,4,5,7-tétabromo-6-oxido-3-oxoxanthène-9-yl)benzoate de disodium

Espèces	Oryzias latipes	
CL 50	1200	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Source	Sigma/Aldrich	

chlorure de méthylthioninium

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	45	mg/l

Toxicité pour les daphnies (Composants)

chlorure de méthylthioninium

Espèces	Daphnia magna	
CE50	2260	mg/l
Durée d'exposition	48	h

12.3. Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

chlorure de méthylthioninium

log Pow	5.85
méthode	calculé
Source	Données de la littérature

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière

Nom commercial : Méthylène bleu - eosin pour May-Grünwal

Numéro de la matière: 181955

Version : 1 / CH

Date de révision: 25.05.2016

remplace la version : - / CH

Date d'impression 25.05.16

de sécurité, de santé et d'environnement**Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations**phrases R de la rubrique 3**22 Nocif en cas d'ingestion.
36 Irritant pour les yeux.**mentions de danger H-de la rubrique 3**H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**catégories de danger CLP de la rubrique 3**Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.